

Chiffres

POUR L'ALSACE

N°47 JANVIER 2014



En Alsace, des spécialistes à moins de vingt-cinq minutes pour neuf patients sur dix

L'Alsace se caractérise par une densité importante de médecins spécialistes (ophtalmologues, pédiatres, gynécologues, psychiatres) implantés principalement en milieu urbain. C'est une population vieillissante, peu féminisée, sauf en pédiatrie. Les médecins en secteur 1 sont en proportion moins nombreux que dans la France de province. L'accès en voiture à ces praticiens est en général plus rapide que sur l'ensemble des régions de province : entre cinq et vingt-cinq minutes pour huit patients sur dix. Les habitants de la zone de proximité de Molsheim-Schirmeck se déplacent relativement plus souvent à l'extérieur de leur zone de proximité pour consulter.

L'Alsace compte environ 200 psychiatres et autant de gynécologues, 140 ophtalmologues et une centaine de pédiatres ①. Leur implantation se situe essentiellement dans les centres urbains de la région. Les zones de proximité de Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Haguenau totalisent plus de 80 % des spécialistes de la région pour 61 % de la population ②. La zone de proximité de Strasbourg concentre à elle seule plus de 40 % des ophtalmologues et gynécologues de la région, 55 % des pédiatres et 59 % des psychiatres, ces derniers exercent à 93 % dans la commune de Strasbourg.

- Trois gynécologues sur dix sont en secteur 1.
- La quasi-totalité des Alsaciens est à moins de 30 minutes d'un spécialiste de secteur 1.
- Dans sept cas sur dix, on consulte dans sa commune de résidence.

Un vieillissement important des spécialistes

Sur la période 2000-2010, les effectifs de spécialistes sont stables sauf pour les ophtalmologues dont le nombre a progressé de 10 %. Le vieillissement des

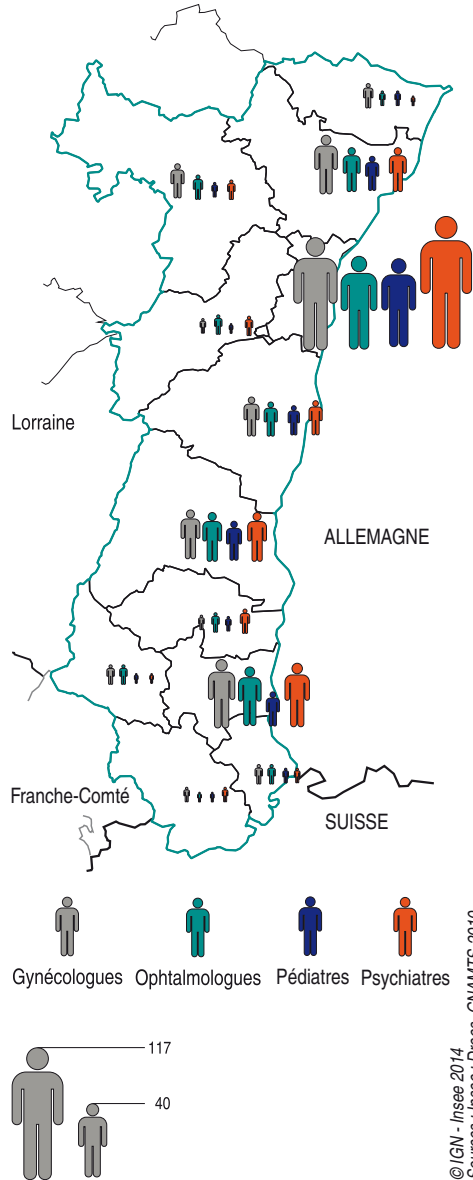
① Nombre et densité de spécialistes

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace		France de province
	Nombre	Densité*	Nombre	Densité*	Nombre	Densité*	Densité*
Gynécologues	133	9	62	7	195	8	6
Ophtalmologues	88	7	52	5	140	6	6
Pédiatres	74	6	25	3	99	5	3
Psychiatres	147	11	53	6	200	9	7

* La densité est calculée avec le nombre d'équivalents temps plein pour 100 000 habitants.

Sources : Insee ; Drees, CNAVMTS 2010

② Les spécialistes en 2010



Une densité de spécialistes plus élevée dans le Bas-Rhin

La population alsacienne bénéficie d'un bon accès aux spécialités étudiées, au sens où la densité de gynécologues, pédiatres et psychiatres est plus élevée dans la région que pour l'ensemble de la France de province, excepté pour les ophtalmologues pour lesquels l'Alsace se situe dans la moyenne. La densité de spécialistes est plus élevée dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin, en particulier pour les pédiatres et les psychiatres, pour lesquels elle l'est deux fois plus. Parmi les départements de province, le Bas-Rhin occupe le 4^e rang des mieux pourvus en pédiatres. Il est également bien positionné en gynécologie et psychiatrie (respectivement au 6^e et 7^e rang), un peu moins en ophtalmologie où il occupe le 15^e rang.

La densité de spécialistes médicaux est la plus élevée dans la zone de proximité de Strasbourg : elle varie de 10 pédiatres et ophtalmologues à 13 gynécologues pour atteindre 22 psychiatres pour 100 000 habitants. Dans le Haut-Rhin, seule la densité de gynécologues est supérieure à la moyenne

de province et place le département au 21^e rang.

Moins de spécialistes de secteur 1 en Alsace

En Alsace, la proportion de spécialistes conventionnés en secteur 1 est inférieure à la moyenne des régions de province ④. L'écart est important en gynécologie où seul un spécialiste sur trois est en secteur 1, pour un sur deux en France de province. Il l'est également en psychiatrie ; néanmoins, pour cette spécialité, près de six praticiens alsaciens sur dix exercent en secteur 1. En Alsace, comme sur l'ensemble du territoire national, ce sont les gynécologues et les ophtalmologues qui sont, en proportion, les moins nombreux en secteur 1. La zone de proximité de Strasbourg présente le déséquilibre le plus important puisque, pour ces deux spécialités, seul un praticien sur cinq est en secteur 1.

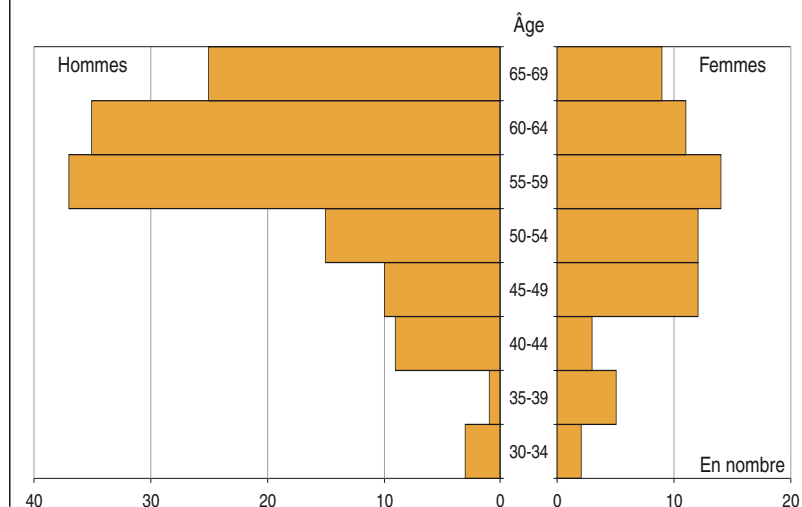
Les Alsaciens à moins d'une demi-heure d'un spécialiste

En Alsace, quatre habitants sur dix ont accès à un spécialiste dans leur commune de résidence. Pour les autres, le temps nécessaire

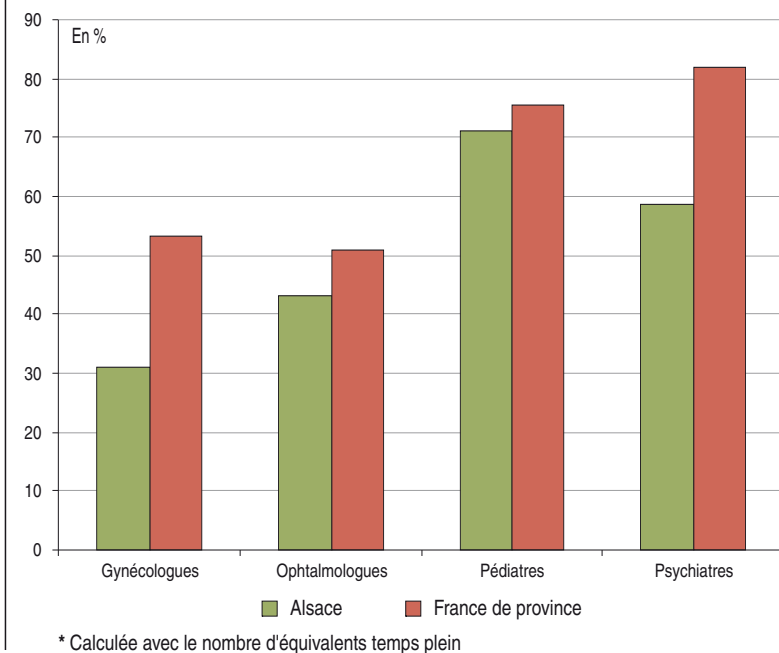
médecins spécialistes s'accroît : en 2000, environ le quart des spécialistes étaient âgés de 55 ans ou plus. Dix ans plus tard, cette tranche d'âge représente 55 % des effectifs de gynécologues, d'ophtalmologues et de pédiatres et 65 % des psychiatres ③.

Seul un tiers des psychiatres sont des femmes. Cette part augmente en ophtalmologie et gynécologie pour atteindre la parité en pédiatrie.

③ Pyramide des âges des psychiatres



4 Part des spécialistes exerçant en secteur 1*



Sources : Insee ; Drees ; CNAMTS 2010

l'accès se détériore nettement pour les zones d'Altkirch (un habitant sur deux) et de Saint-Louis (deux sur trois). S'agissant des autres spécialités relevant du secteur 1, à savoir les ophtalmologues, les pédiatres et les psychiatres, la quasi-totalité des Alsaciens y accède en moins de 30 minutes. Cependant, dans la zone de Thann, 14 % des résidents sont à plus de 30 minutes d'un pédiatre de secteur 1 et 40 % d'un psychiatre de secteur 1.

Consulter en secteur 1 n'est pas toujours synonyme de long déplacement

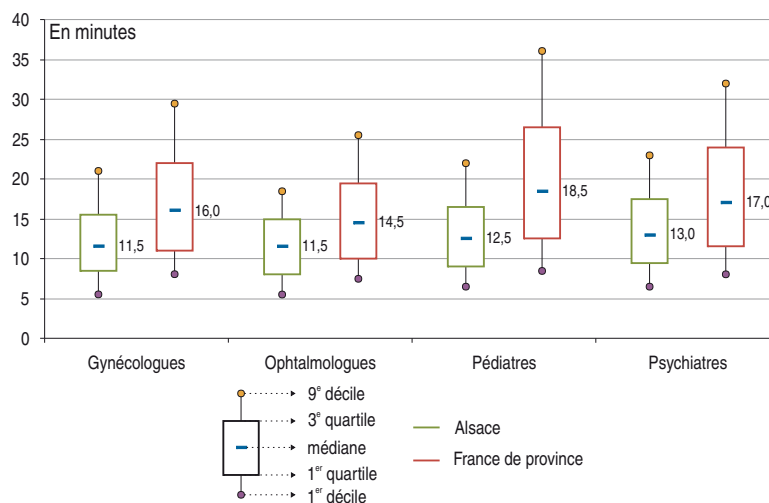
Pour les habitants des villes où exerce un spécialiste, dans sept cas sur dix, ces derniers consultent effectivement dans leur commune de résidence. Les déplacements au-delà sont de courtes distances. Ainsi en pédiatrie et psychiatrie, moins d'un acte sur dix a lieu à plus de 30 minutes du domicile, pour l'essentiel dans une zone de proximité limitrophe. En gynécologie et ophtalmologie, ce taux

pour s'y rendre en voiture dépend évidemment de la distance qui les sépare de la commune la plus proche où exerce un praticien. Moins de 10 % de cette population est à plus de 25 minutes d'un spécialiste et moins de 2 % à plus d'une demi-heure. Bénéficiant d'un maillage communal serré autour des grands pôles urbains positionnés du nord au sud de la région, l'Alsace est donc une région favorisée. Sur l'ensemble de la France de province, les temps d'accès des 10 % de la population les plus éloignés sont plus élevés d'un quart d'heure pour les pédiatres et de huit minutes pour les trois autres spécialités 5.

En gynécologie, peu de praticiens exerçant en secteur 1, le temps d'accès à ces derniers augmente. Sur l'ensemble de la région, 5 % des habitants sont à plus de 30 minutes d'un gynécologue de secteur 1. Dans la plupart des zones de proximité, la proportion de personnes éloignées d'un gynécologue en secteur 1 est faible. En revanche,

Dans la zone de proximité de Saverne, l'accès aux gynécologues, pédiatres et psychiatres est moins aisé, du fait de sa superficie importante et de la relative ruralité de l'Alsace bossue. Les habitants des zones de Wissembourg au nord et de Thann au sud sont, quant à eux, éloignés d'un pédiatre. Enfin, pour les habitants du massif vosgien de la zone de proximité de Colmar, c'est l'accès à un psychiatre qui s'avère difficile.

5 Les temps d'accès de la population aux spécialistes



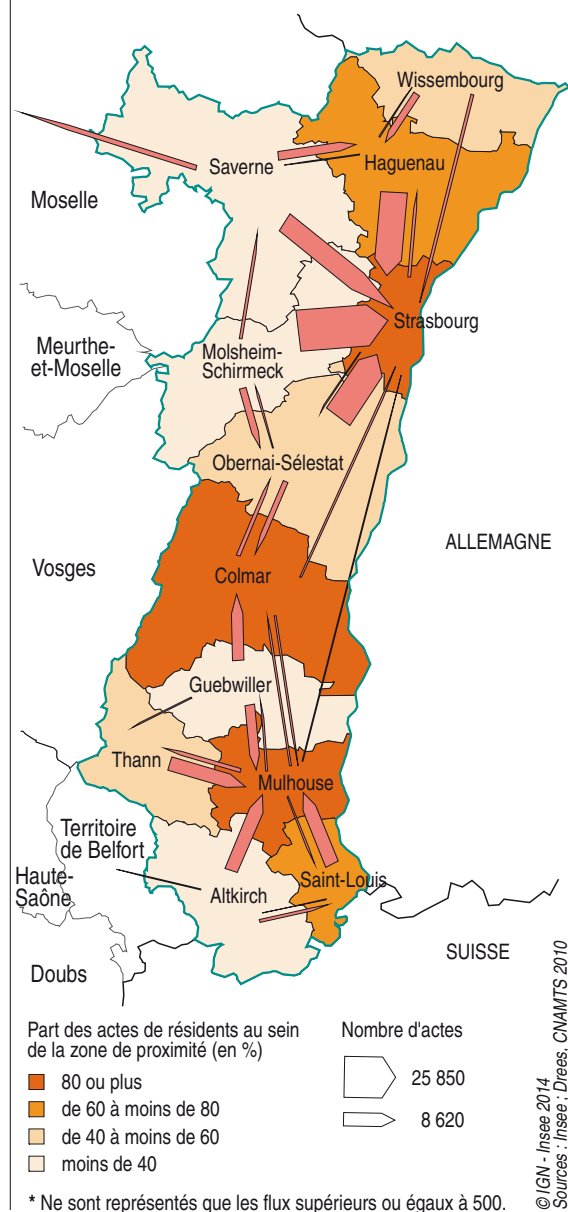
Champ : population n'ayant pas de spécialiste dans la commune de résidence

Lecture : la médiane du temps d'accès partage la population en deux groupes d'effectifs égaux : 50 % de la population des communes n'ayant pas d'ophtalmologue sur leur territoire accède à ce spécialiste en moins de 11 minutes et demie et autant au-delà. Le temps d'accès de 90 % de cette population est inférieur à 18 minutes et demie.

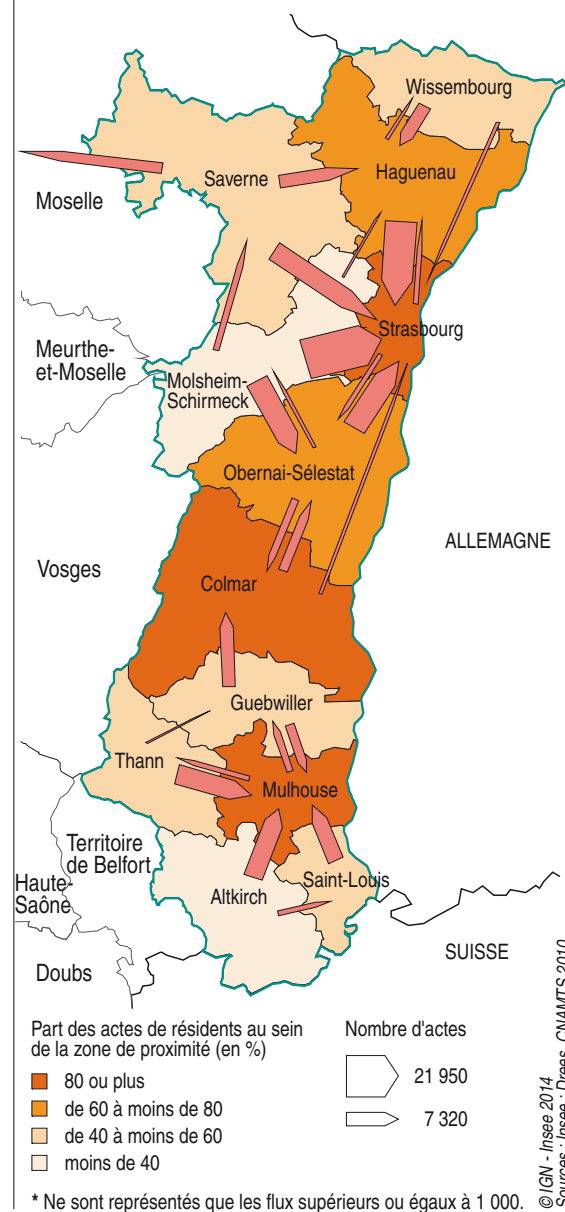
Sources : Insee ; Drees ; CNAMTS 2010

6 Les déplacements des Alsaciens pour consulter :

► un gynécologue*



► un ophtalmologue*

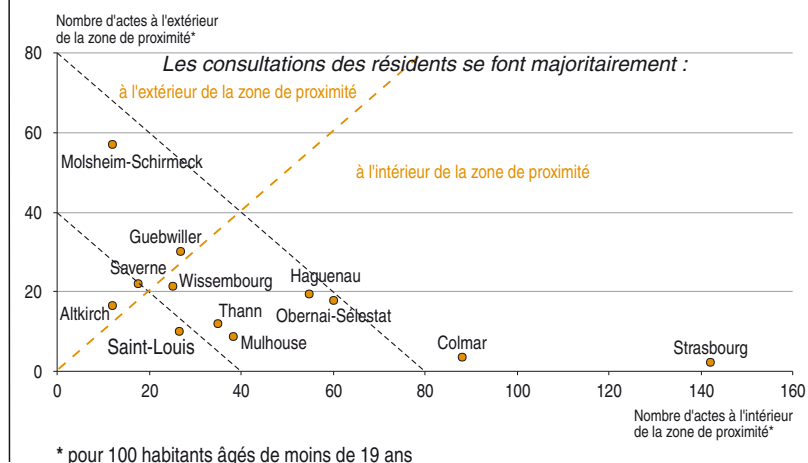


atteint 10 % des déplacements. Mais la plupart des communes de la région n'ont pas de spécialistes sur leur territoire. Leurs habitants se déplacent davantage ; quatre actes sur dix chez un spécialiste se font en dehors de la zone de proximité de résidence. Cela implique des temps de parcours plus élevés. Près d'un tiers des actes chez un gynécologue ou un psychiatre a

lieu à plus de trente minutes, un quart chez un ophtalmologue et un sur cinq chez un pédiatre. Quelle que soit la spécialité, la proportion des actes effectués chez un praticien de secteur 1 est très variable selon les zones de proximité. Par exemple, 13 % des actes en ophtalmologie des résidents de la zone de Molsheim-Schirmeck sont réalisés par un médecin en

secteur 1, contre plus de 65 % pour les zones de Thann, Wissembourg et Mulhouse. De manière générale, les déplacements des patients ne semblent pas motivés par la recherche d'un spécialiste de secteur 1. Pour les déplacements dans une zone de proximité voisine, la consultation a un peu moins souvent lieu en secteur 1.

7 Les consultations en pédiatrie dans les zones de proximité



Sources : Insee, Drees, CNAIMTS 2010

Des zones de proximité plus attractives que d'autres

Dans les zones de proximité de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, la plupart des résidents consultent au sein du territoire ⑥. Disposant suffisamment de spécialistes, elles accueillent des patients venant de zones voisines moins bien pourvues. À Strasbourg, un tiers des consultations en gynécologie concerne des patientes résidant à Haguenau, Saverne, Obernai-Sélestat ou Molsheim-Schirmeck. Dans cette dernière, 84 % des actes s'effectuent en dehors de la zone de résidence, principalement à Strasbourg. Cela concerne aussi une majorité des actes de patientes des zones d'Obernai-Sélestat et de Saverne. Pour celle-ci, de nombreuses patientes consultent également à Haguenau ou en Lorraine. Ces déplacements entraînent des temps de parcours plus élevés. À Molsheim-Schirmeck, Saverne et Obernai-Sélestat, plus d'un acte sur dix est réalisé à plus de 45 minutes du lieu de résidence de la patiente. Dans le Haut-Rhin, ces longs trajets pour se rendre chez le gynécologue sont plus rares. De nombreuses habitantes des zones d'Altkirch, Thann et Saint-Louis se déplacent vers Mulhouse. Pour la zone

de Guebwiller, les actes réalisés à l'extérieur de la zone se font à parts égales vers Mulhouse et Colmar.

En ophtalmologie, outre les trois principaux centres urbains de la région, les zones de proximité d'Obernai-Sélestat et d'Haguenau accueillent des patients d'une autre zone. En effet, de nombreux patients de la zone de Molsheim-Schirmeck se déplacent vers la zone d'Obernai-Sélestat. Ce flux est équivalent à celui observé dans le sens Obernai-Sélestat vers Strasbourg. De même, dans la zone d'Haguenau viennent consulter des résidents de Wissembourg ou Saverne. Ces deux flux réunis sont légèrement inférieurs à celui observé dans le sens Haguenau-Strasbourg. Comparé à la gynécologie, les habitants des zones d'Obernai-Sélestat, Haguenau et Saverne consultent plus souvent un ophtalmologue au sein de leur zone de résidence.

Dans le Haut-Rhin, le profil des zones de proximité en terme de consultations chez un ophtalmologue est voisin de celui observé en gynécologie. En psychiatrie, les déplacements se dessinent principalement autour de la zone de proximité de Strasbourg, les praticiens étant fortement concentrés dans la capitale régionale. Les Strasbourgeois consultent trois fois plus que les résidents de l'ensemble

des autres zones de proximité. Derrière Strasbourg, les populations des zones alentours sont celles qui consultent le plus. Par ailleurs, autour de Mulhouse, les flux sont nettement moins nombreux, les Haut-rhinois consultant plus rarement un psychiatre.

Dans les zones de Strasbourg et Colmar, davantage de consultations en pédiatrie

Le nombre de consultations en pédiatrie pour 100 enfants (âgés de moins de 19 ans, selon la définition) est le plus élevé dans la zone de proximité de Strasbourg (145 actes). Avec 92 actes pour 100 enfants, la zone de proximité de Colmar lui succède, loin devant celle de Mulhouse. Les zones bas-rhinoises de Haguenau, Obernai-Sélestat et Molsheim-Schirmeck affichent quant à elles des taux de consultation proches mais s'opposent dans la mesure où dans les deux premières, les consultations en pédiatrie se font majoritairement au sein de leur territoire ⑦. Dans les autres zones de proximité, les consultations chez le pédiatre sont plus rares. Sur les territoires moins bien pourvus en praticien, le recours à un médecin généraliste est une alternative. Les actes pédiatriques ont lieu en grande partie au sein de la zone pour Mulhouse, Thann et Saint-Louis. Pour les autres zones de proximité, les habitants consultent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur zone de proximité.

Dominique CALLEWAERT
Yves FRYDEL

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee-Alsace et l'Agence régionale de santé.

Les modes de conventionnement des médecins

Les médecins conventionnés **en secteur 1** sont tenus d'appliquer les tarifs opposables, sauf exigence particulière du malade. Pour les médecins spécialistes, un dépassement, plafonné, est autorisé pour les patients qui se situent hors du parcours de soins.

Les médecins conventionnés **en secteur 2** sont des praticiens ayant acquis une expérience professionnelle particulière validée par un titre. Depuis 1990, seuls les médecins disposant de certains titres (anciens chefs de clinique, anciens assistants des hôpitaux généraux et spécialisés, praticiens hospitaliers, médecins militaires) sont autorisés à s'installer en secteur 2.

Les médecins du secteur 2 peuvent pratiquer des honoraires libres, dans et en dehors du parcours de soins, dans le respect du tact et de la mesure.

Les médecins qui n'ont pas choisi de signer un mode de conventionnement peuvent appliquer librement leurs tarifs. Leurs honoraires sont remboursés à leur patientèle sur la base des tarifs d'autorités qui ont une très faible valeur et leurs prescriptions sont prises en charge.

Sources, méthode, définition

La Drees et l'Insee ont développé une méthodologie d'analyse de l'accessibilité des professionnels de santé en ville à partir de données du Système national d'informations inter-régimes de l'Assurance maladie. Les spécialités retenues dans l'analyse sont les ophtalmologues, les gynécologues, les pédiatres et les psychiatres. Ces spécialistes sont en accès direct autorisé, sans nécessité de passer par le médecin traitant.

Les temps de trajet sont estimés grâce au logiciel Odomatrix, développé par l'Inra, qui permet le calcul de distances entre deux communes. Ces distances sont ensuite converties en temps en appliquant une vitesse moyenne selon le type de route. Les patients et les professionnels sont localisés au centre-ville de leur commune et non à l'adresse de leur domicile. On affecte donc un temps de trajet nul aux patients qui se font soigner dans leur commune de résidence.

La **zone de proximité** est un niveau de découpage géographique de l'organisation sanitaire régionale. Les zones de proximité sont censées « favoriser la prise en charge des besoins quotidiens, fréquents ou de premiers recours ainsi que la coopération locale des acteurs de la santé et l'initiative de projets locaux ». Elles sont au nombre de douze en Alsace.

Insee-Alsace : Cité Administrative - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Joël Creusat **Rédacteur en chef** : Robert Morel-Chevillet

Secrétaire de rédaction : Chantal Rousselle **Mise en page** : Patricia Clot **Cartographie** : Dominique Callewaert

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2014 **ISSN** : 2104-4945 **Dépôt légal** : janvier 2014